

## PREVENIR ET AGIR POUR LA SÉCURITÉ DES PUBLICS ET DES SALARIÉS



### Edito

Chers lecteurs,

L'un des socles sur lesquels s'est construite l'éducation populaire est sans aucun doute la référence à la laïcité. Elle donne un cadre à notre action éducative, des repères que nous avons mission de transmettre et d'expliquer. Or, les réalités du terrain sont multiples et variées, voire contradictoires. Nous nous devons de donner des réponses pertinentes, en rapport avec nos valeurs, bien sûr, mais aussi cohérentes sur l'ensemble des territoires. C'est le souhait du Conseil d'Administration qui invite les salariés à mener ensemble cette réflexion.

Dans ce numéro, nous irons à la rencontre des acteurs qui travaillent à améliorer la qualité de notre accompagnement éducatif auprès des enfants et des jeunes. Une réalité s'impose, à la fois complexe et riche : les équipes d'animation sont multi-employeurs. Différences de statuts, de cultures professionnelles, missions complémentaires ou à redéfinir, nous lisons avec intérêt les témoignages recueillis auprès d'acteurs qui ont contribué à apporter des réponses adaptées à ces situations.

Nous parcourons également les territoires du Grand Sud pour découvrir les projets qui les animent, les débats qu'ils suscitent et la variété des actions conduites. Pour conclure, j'évoquerai l'univers concurrentiel qui est le nôtre actuellement. La libéralisation des services a imprimé une idéologie qui marque fortement le paysage de l'éducation populaire. Exister dans cet univers, c'est apporter des réponses pertinentes, maîtriser la gestion administrative et humaine de nos actions, certes... le faire, et le faire bien, c'est garantir à notre association une pérennité dont elle a besoin pour construire son projet, défendre ses valeurs, affirmer son originalité. Mais il est oh ! combien vital pour nous de développer et d'enrichir notre assise associative, en accueillant, comme nous le faisons dans chacun de nos numéros, les nouvelles associations qui se sont affiliées à notre mouvement. Elles contribuent de manière forte à affirmer notre identité d'acteur de l'éducation populaire. Les liens que nous tissons avec elles, fondées sur le partage des compétences et des valeurs, dans le respect de ce qui fonde la personnalité de chacune, forment les prémices d'un tissu associatif que nous voulons large et coloré.

Bonne lecture à tous !

**Gérard ARNAUD** - Président de LE&C Grand Sud

### Sommaire

---

**L'actu du réseau - P2**

---

**Communiqué du C.A. - P3**

Education populaire et laïcité, un dialogue permanent

---

**Le territoire s'agrandit, le réseau aussi - P4**

---

**Esprit d'équipe : mythe ou réalité ? - P5**

---

**NOTRE DOSSIER - P6/7**

Prévenir et agir, pour la sécurité des publics et des salariés

---

**Coup de projecteur - P8/9**

Tout est question de rythme

---

**Nos méthodes - P10**

Ensemble, c'est mieux :  
coup de projecteur sur les séjours mutualisés

---

**Associations et collectivités : - P11**

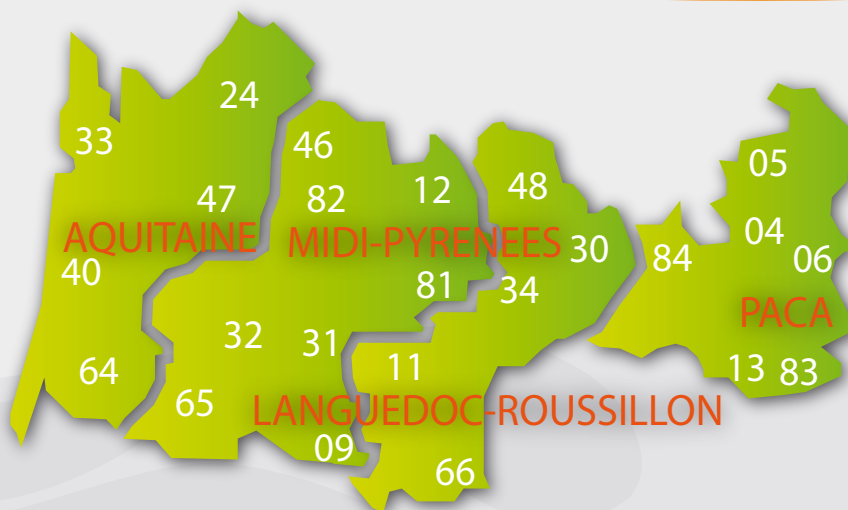
Le mieux disant social,  
pour une commande publique responsable

---

**Ressources - P12**



## L'ACTU DU RESEAU



### Développement de l'activité Animation

#### En Haute-Garonne

Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud a non seulement été reconduit dans la gestion des activités musique des centres culturels de Toulouse, mais en plus de ce marché, la ville nous a confié la gestion de l'ensemble des activités danse pratiquées sur les Centres culturels toulousains, ce qui représente plus d'une trentaine d'animateurs techniciens et professeurs qui interviennent sur des disciplines allant de la danse classique à la danse contemporaine, de la danse hip-hop au bollywood ou encore au modern jazz. D'autre part, nous gérons également désormais les activités langues (anglais - espagnol) sur le Centre culturel St Cyprien.

La commune de Cornebarrieu nous confie à partir du 1er janvier 2013 la gestion de ses accueils de loisirs enfance-jeunesse : ALAE - ALSH - CAJ - CLAS.

#### Dans Le Tarn

Nous avons été retenus pour assurer la gestion d'un Multi-accueil par la commune d'Aussillon.

#### Dans Le Var

La mairie de Gassin confie à LE&C, la gestion de son ALSH à compter de janvier 2013.

### Développement de l'activité Formation

Education populaire, éducation permanente, la formation demeure au cœur de notre projet. Elle est le fer de lance du développement des compétences professionnelles de nos salariés. Aujourd'hui, elle ne cesse de se développer tout en s'adaptant aux nombreuses évolutions du secteur et de nos différents métiers.

#### Le BPJEPS « Loisirs Tous Publics »

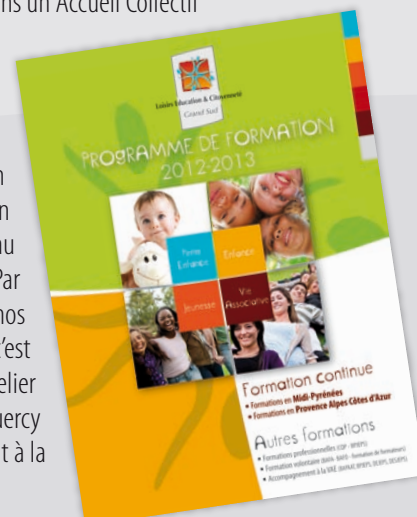
En complément du BPJEPS dont l'agrément nous a été délivré pour les trois années à venir, LE&C Formation vient d'être habilité pour organiser une Unité Capitalisable Complémentaire (UCC) : elle offre ainsi une véritable perspective d'ouverture professionnelle supplémentaire puisque seul le BPJEPS « Loisirs Tous publics » donne les prérogatives du BAFD. « Direction d'un Centre de Vacances ou d'un centre de Loisirs ». Cette formation s'adresse aux titulaires d'un BPJEPS autre que « Loisirs Tous Publics » qui souhaitent prendre la direction d'un centre.

#### Le Certificat de Qualification Professionnelle - Animateur périscolaire

Après avoir obtenu l'habilitation pour mener la formation au « CQP périscolaire », nous accueillons 18 stagiaires : 14 salariés de LE&C, 2 agents de collectivités partenaires et 2 salariés d'associations extérieures. Le CQP permet de reconnaître des savoir-faire correspondant au métier d'animateur périscolaire, il est une chance supplémentaire de reconnaissance professionnelle pour ceux qui ont une expérience de terrain sans forcément détenir un diplôme dans l'animation. La formation permet d'obtenir un titre professionnel reconnu par la branche animation en vue d'assurer l'activité d'animateur dans un Accueil Collectif de Mineurs. Enfin, il garantit les prérogatives du BAFA.

#### La formation continue

LE&C développe également ses propositions de formation continue, d'une part en Midi-Pyrénées, mais également en PACA et en Languedoc-Roussillon, tout en s'adaptant au plus près des demandes des équipes sur le terrain. Par ailleurs, certaines collectivités partenaires font appel à nos compétences pour organiser des formations in situ, c'est ainsi qu'ont été organisées une formation « Atelier d'écriture » sur la Communauté de Communes du Quercy Caussadais, et une formation d'« accompagnement à la mission d'animation » sur la commune de Brax.

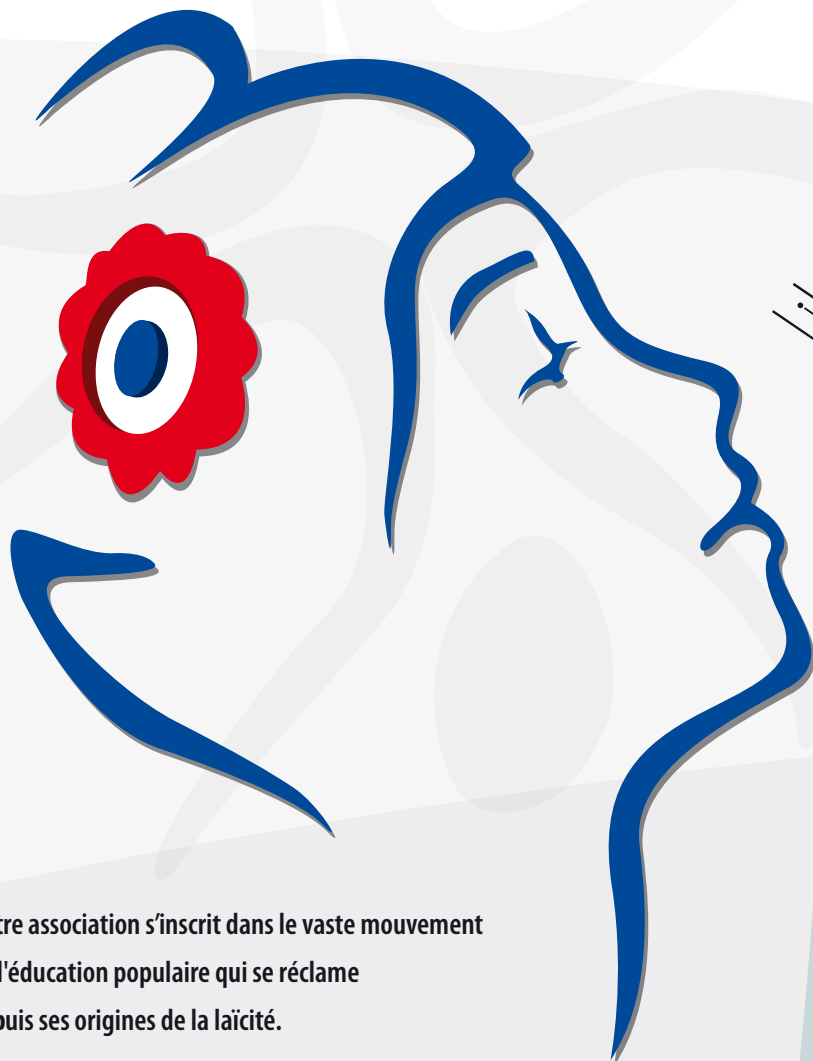


Jean-Marc APIOU  
chargé de mission culture LE&C Grand Sud



# COMMUNIQUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« éducation populaire et laïcité,  
un dialogue permanent »?



**Notre association s'inscrit dans le vaste mouvement de l'éducation populaire qui se réclame depuis ses origines de la laïcité.**

Née dans un contexte conflictuel, traçant petit à petit son chemin dans les consciences du citoyen, la laïcité s'est ancrée en 1905 dans une loi qui lui confère aujourd'hui une légitimité incontestée. En affirmant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle a ouvert d'étonnantes perspectives sur une organisation originale de notre société moderne, organisation à laquelle nous nous sentons fermement attachés.

Il ne s'agit pas pour la République de combattre les religions, mais d'empêcher leur influence dans l'exercice du pouvoir politique et administratif, et de renvoyer parallèlement les idées spirituelles et philosophiques au domaine exclusif de la conscience individuelle et à la liberté d'opinion. Cela signifie que la loi ne place aucune opinion

au-dessus des autres et qu'elle affirme ainsi l'égalité républicaine. Mes droits ne doivent s'exercer que dans la limite de l'atteinte à la liberté d'autrui, du respect de ses propres choix.

Nous le savons, nous y sommes souvent confrontés, dans ce domaine le débat, les interrogations, les remises en cause sont lots quotidiens auxquels, en tant qu'éducateurs, nous avons une large part à tenir. Ils sont utiles et offrent souvent l'occasion d'approfondir les représentations de chacun, d'entendre les doutes des uns, les convictions des autres. Notre mission d'accompagnement des jeunes et des adultes qui nous sont confiés vers la construction de soi et du futur citoyen, nous la concevons par l'écoute, l'exercice de l'esprit critique, l'apprentissage du débat raisonné et responsable. Cette indépendance de l'éducateur que nous sommes est la condition de sa mission libératrice, et de son rôle de préparation à un espace civique commun. C'est l'attitude que nous adoptons et le modèle que nous souhaitons leur faire passer. Mais, nous avons aussi des repères à poser, conformément à nos valeurs, à la loi que nous sommes censés connaître et capables de rappeler, à notre appartenance à un grand mouvement humaniste.

Face à certaines situations que nous croisons dans le cadre de notre action professionnelle, il est parfois nécessaire d'apporter une réponse à un cas concret qui nous est posé. Notre devoir est alors de ne pas fuir nos responsabilités de professionnels et d'éducateurs. Ne serait-il pas pertinent, utile, de définir des réponses adaptées aux diversités des situations rencontrées sur le terrain et d'obtenir ainsi une cohérence d'attitudes et de positionnements en accord avec nos principes ? C'est la volonté du Conseil d'Administration qui souhaite mener avec les salariés une large réflexion sur les valeurs qui fondent la laïcité et leurs applications concrètes sur le terrain.

## LE TERRITOIRE S'AGRANDIT, LE RESEAU AUSSI ...

Dans le cadre du développement de LE&C Grand Sud dans les nouveaux territoires où nous intervenons, dans les Hautes Pyrénées, en Ariège ou en Haute Garonne, nos équipes sont partenaires du milieu associatif local. Des rencontres qui en découlent naturellement, s'instaurent entre les responsables associatifs et notre réseau, un climat de collaboration et de confiance propice au rapprochement. Se reconnaissant dans notre mouvement, ceux-ci décident parfois d'y adhérer. C'est le cas des associations que nous vous présentons aujourd'hui et qui ont récemment rejoint notre réseau.

### ECLATS DE LIRE A SAINT JEAN DE VERGES (09)



Depuis plusieurs années déjà, les bénévoles de ce groupe de lecture font partager leur goût des livres à tous en proposant des lectures animées, voire théâtralisées (dans les écoles, lors de manifestations comme « la Fête de la Lecture », ou encore dans la rue...). En juin 2012, ce groupe s'est constitué en association désormais baptisée « Eclats de Lire » et, suite à une rencontre avec

Agnès FASAN, agent de développement LE&C en Ariège, le partenariat est devenu une évidence. Comme le souligne Colette FRON-ORTIN, présidente de l'association : **« Nous partageons les mêmes valeurs de solidarité, de citoyenneté et de laïcité, d'accès à la culture pour tous. Notre volonté de nous inscrire dans un réseau associatif, la recherche d'un enrichissement mutuel et d'un partage de compétences ont rendu évidente notre adhésion à LE&C. Notre association est née, à nous de la faire grandir tous ensemble. »**

### LA MAISON POUR TOUS A CAZERES (31)

Depuis sa création en 2004, la Maison Pour Tous a pour vocation de favoriser l'accès à l'éducation et à la culture, afin que chacun participe à la construction d'une société plus solidaire. Elle propose aux habitants de Cazères de nombreuses activités culturelles et de loisirs, destinées à toutes les catégories d'âge et socioprofessionnelles, à des tarifs abordables pour le plus grand nombre.

A l'initiative de son président, Ahmed HAMADI, et avec le concours de la municipalité, cette structure s'apprête à créer courant 2013 un mini-centre dit « sociétal » nommé ainsi car ce centre sera « social » dans son action autour de l'insertion, mais aussi lié à la « société » par son désir de cohésion sociale. Il existe une véritable cohérence entre les valeurs défendues par le réseau LE&C et celles de cette association, ce qui les a tout naturellement rapprochés.

*« Notre position de tête de réseau d'associations d'éducation populaire nous impose d'être attentifs aux besoins des associations qui le composent. Celles-ci reposent surtout sur le bénévolat et ne sont pas structurées pour répondre aux nouvelles contraintes et réglementations actuelles. Le développement de leurs projets place parfois les responsables associatifs en position d'employeur, les exposant ainsi aux risques liés à ce statut. Ils assument la plupart du temps ces risques mais prennent de plus en plus conscience de la difficulté de maîtriser la réglementation, les contraintes sociales et comptables.*

*C'est pourquoi, soucieux de soutenir et accompagner les associations dans leurs démarches, et de favoriser le développement de l'emploi dans le secteur associatif, LE&C Grand Sud propose aux associations de son réseau la mise à disposition des compétences en gestion et en encadrement administratif qui leur font parfois défaut. Les responsables associatifs conservent leur autonomie décisionnelle sur leur politique et leurs orientations et peuvent ainsi consacrer leur énergie au développement de leurs projets.*

*Nous leur apportons notre expérience, notre savoir-faire, nos compétences, elles viennent enrichir et conforter notre assise associative. Je dirais même plus, nous leur sommes redevables de la richesse et du dynamisme qu'elles apportent par la variété, l'originalité, la qualité de leurs projets et de leurs actions. Elles contribuent indirectement mais sûrement, à préserver cet équilibre qui nous est précieux, entre les impératifs économiques du marché auquel notre qualification professionnelle nous permet de faire face et notre identité et nos valeurs liées à notre fondement associatif.»*

**Gérard ARNAUD** - Président de LE&C Grand Sud

### LE CLUB GYMNIQUE LUQUETOIS (65)

Le Club, a été créé en 1992 dans l'objectif de permettre à tous, par une politique tarifaire accessible au plus grand nombre, de pratiquer une activité sportive. La diversité des disciplines proposées et les contraintes liées au recrutement des personnes chargées de les animer ont conduit les responsables de l'association à rechercher le soutien d'un réseau associatif capable de les accompagner dans la mise en oeuvre de leurs projets en leur apportant l'expertise et les compétences nécessaires pour les soulager des contraintes liées à leurs obligations employeur.

### LE FOYER RURAL OMNISPORTS DU GER (65)

Cette association a vu le jour en 2011 afin de « favoriser la pratique de l'éducation physique et sportive, d'organiser les loisirs de la collectivité dans son ensemble et de renforcer par tous les moyens la solidarité morale des habitants, l'esprit de compréhension mutuelle et d'entraide ». Face aux nombreux adhérents qui la composent et aux prérogatives économiques auxquelles cette association est confrontée, elle a saisi l'opportunité d'être aidée par le réseau LE&C Grand Sud, avec lequel elle partage des valeurs communes.

**Nous leur souhaitons à tous la bienvenue.**

**Emmanuelle DE LAUNAY**  
Secrétaire animation - LE&C Grand Sud





## ESPRIT D'EQUIPE : MYTHE OU REALITE ?

« La grandeur d'un métier est peut être avant tout d'unir les hommes<sup>1</sup> »

Il est 14h15. Tous les animateurs se retrouvent autour de la table pour la réunion de l'ALAE. C'est un moment important, rare temps d'échanges formalisé pour une équipe éclectique de par la différence de statuts, d'employeurs, de contrats, d'âges, ou encore d'expérience de ses membres... Les idées foisonnent et les activités se construisent au fil de l'année mais souvent des dysfonctionnements sont repérés et personne ne s'y retrouve complètement. Cette diversité devrait être une richesse ; elle reflète souvent une difficulté à travailler en équipe et à trouver sa place. Nous avons souhaité illustrer cette problématique en expliquant comment deux équipes d'animation ont pu être accompagnées dans la recherche d'une meilleure qualité de travail éducatif.

### A Fontenilles, l'accompagnement des animateurs dans leur quotidien

Pour les employées municipales déjà en poste, l'arrivée de l'ALAE a représenté un véritable bouleversement de leur mission : jusqu'alors, elles faisaient le service et surveillaient les enfants dans la cantine et dans la cour. Dans la nouvelle organisation, il leur a été demandé d'adopter une posture d'accompagnement des enfants dans la prise des repas et de leur proposer des activités, tout cela sous-tendu par un projet pédagogique. Elles ont dû s'adapter à de grands changements dans l'organisation de leur travail et dans la représentation de leur métier. Le moteur du changement a été la forte volonté politique de la collectivité au travers de l'engagement de la Directrice Générale Adjointe des Services, Corinne CAREMOLI. « En effet, nous confie-t-elle, à chaque rentrée, une réunion générale (en présence de tous les



personnels d'animation : agents et animateurs) a été instaurée afin d'expliquer le principe de la consultation, l'expression de la commande publique dans le cahier des charges que le prestataire est chargé de mettre en musique. A cette occasion, sont rappelées les valeurs du projet qui sont celles du prestataire et qui sont validées par le conseil municipal : ce que dit le prestataire, la Mairie le dit aussi. »

Pour dépasser les différences, des dispositions ont été prises afin que les agents puissent prendre, au même titre que les animateurs, leur repas avec les enfants et la tenue vestimentaire obligatoire a été supprimée. Enfin, des temps de travail ont été aménagés pour permettre aux agents de participer aux réunions d'équipe et aux temps de concertation.

Pour valoriser les agents dans leur fonction d'animation, Corinne CAREMOLI a instauré des entretiens annuels en présence du responsable de l'ALAE. Ils permettent d'évaluer leur travail d'animation, encourageant les départs en formation. Une dotation d'heures complémentaires leur permet de s'impliquer, si elles le souhaitent dans d'autres projet

### A Brax, une formation « sur mesure » pour l'équipe maternelle de l'ALAE



Sur le temps ALAE, la difficulté de l'animateur consiste à adapter son intervention en fonction de l'âge et des besoins de l'enfant. Au sein des équipes pédagogiques, les ATSEM<sup>2</sup> occupent une place particulière car elles sont auprès des tout-petits du matin au soir.

Afin de les accompagner dans leur mission d'animation auprès des enfants sur les temps de cantine et d'accompagnement à la sieste, la commune de Brax a sollicité LE&C Formation. Evelyne SANS, responsable du service témoigne : « *LE&C Formation est composé d'une équipe pluridisciplinaire, atout qui permet de répondre au plus près des besoins émis par les professionnels de terrain et par nos partenaires. A Brax, nous avons fait intervenir Julie MARTY-PICHON, chargée de mission petite enfance de notre réseau qui, après une phase d'observation, a su transmettre ses connaissances sur les différents besoins de l'enfant (physiologiques, affectifs et sociaux), en lien avec les tranches d'âge concernées. Nous avons cherché à concilier la nécessité de rencontres individuelles avec les ATSEM et la mise en place d'outils communs. Une deuxième intervenante du réseau LE&C, Anne VINCENT, formatrice d'atelier d'écriture, leur a permis, de travailler sur le placement de la voix et la lecture d'albums. Ces compétences sont particulièrement utiles pour accompagner les enfants à l'endormissement.* »

**La diversité au sein d'une équipe est source de richesse. A partir du moment où chacun trouve sa place et où la collectivité instaure une relation de confiance et d'échange dans la durée, le réseau LE&C Grand Sud n'est plus seulement un opérateur mais devient un véritable partenaire de projet éducatif.**

Emilie BENTEYN - coordinatrice Enfance jeunesse à BOULOC

1- Antoine de Saint Exupéry

2- Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles



Le programme se décline autour de trois axes :

1. La sécurité incendie
2. Le document unique
3. L'utilisation des extincteurs

La sécurité incendie des établissements recevant du public (ERP) ou des travailleurs (ERT) obéit à des réglementations spécifiques. Chaque établissement est classé par catégorie, ce classement définissant les contraintes et obligations qui y sont rattachées. Une parfaite connaissance de la réglementation de laquelle relève son établissement, constitue un préalable à la mise en place d'un plan d'action et de prévention adapté.

- Elaborer un guide de prévention à l'attention des équipes,
- Tenir à jour le registre de sécurité,
- Assurer les vérifications périodiques,
- Prévenir les facteurs aggravants,
- Gérer les alertes,
- Organiser les évacuations . . .

Celui-ci vise à mobiliser le réseau, à la détection, l'analyse et la prévention des risques, avec une approche :

- **globale**, dans le sens où elle prend en compte la totalité de l'organisation, des activités, et s'adresse à l'ensemble des équipes,
- **spécifique**, puisqu'elle est déclinée à l'échelle de chaque établissement afin de mieux prendre en compte ses particularismes.



## 2 - Document unique outil de prévention des risques

Les articles L 4121-1 et L 4121-2 du Code du Travail imposent à l'employeur d'évaluer les risques éventuels et de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la protection de la santé des salariés dans le cadre de leur activité professionnelle.

Ainsi, en application des articles L 230-2 et R 230-1 du Code du travail, il doit élaborer et tenir à jour un document unique d'évaluation des risques recensant l'ensemble des risques pour la santé et la sécurité des salariés.

**Ce document doit nécessairement prendre la forme d'un support unique papier ou électronique et répondre à un triple objectif :**

- préparer l'évaluation, en associant les représentants du personnel et la médecine du travail,
- assurer un audit des risques professionnels potentiels en identifiant et classifiant les risques,
- proposer et mettre en oeuvre des actions de prévention et de correction.

Ce document doit être mis à jour au moins une fois par an mais aussi à chaque fois que survient une modification des conditions de travail ou apparaissent de nouveaux risques. Il doit être tenu à la disposition du CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail), du médecin du travail, de l'inspection du travail . . .

**La formation vise à :**

- |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Rappeler le cadre juridique en vigueur (règlementation du code du travail, décrets, circulaires . . . ),</li> <li>■ Organiser et évaluer les risques : faire l'inventaire des unités de travail dans l'association en définissant la gravité et la probabilité potentielle du risque notamment des risques psycho-sociaux,</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Hiérarchiser les risques pour déterminer les priorités de plans d'actions,</li> <li>■ Mettre en oeuvre des actions de préventions (assurer des formations, élaborer un programme annuel d'actions),</li> <li>■ Construire son plan d'action de prévention, agir sur les causes et diminuer les risques,</li> <li>■ Rédiger le document unique,</li> <li>■ Réévaluer les risques professionnels . . .</li> </ul> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

L'objectif de la démarche consiste à passer d'un document unique élaboré à l'échelle du réseau par filière de métier à un document unique élaboré à l'échelle de chaque unité de travail. Il s'agit de procéder à une analyse beaucoup plus fine puisque prenant en compte la réalité de chaque unité de travail avec ses spécificités (locaux, équipements, contraintes, équipes locales . . . ) et apporter des réponses plus pertinentes et mieux adaptées.

Toutes les données seront également compilées à l'échelle du réseau afin de permettre une analyse globale des risques par type de structure et un meilleur suivi des actions correctives et de prévention.



## 3 - Formation extincteurs

La formation s'adresse à tous les salariés, toutes responsabilités confondues, et vise à permettre à chacun d'acquérir les bons réflexes en cas de feu ainsi que les connaissances nécessaires à la bonne utilisation d'un extincteur afin de maîtriser un début d'incendie.

**Sont ainsi abordés les contenus suivants :**

- La nomenclature d'un extincteur,
- Naissance et propagation d'un incendie,
- Les différentes classes de feu,
- Agents et principes d'extinction . . .

L'ensemble de la démarche de formation a été élaborée en partenariat avec RESEAU Co, organisme agréé qui assure l'accompagnement des employeurs dans la mise en oeuvre de leur démarche de prévision, de prévention et de protection des risques professionnels. Prenant toute la mesure de l'enjeu, il n'est pas question pour LE&C Grand Sud de se contenter d'actions ponctuelles, quand bien même d'envergure. L'objectif est de s'inscrire dans une démarche pérenne en dotant l'association dans la durée, des compétences nécessaires au suivi des différents dispositifs. Une fois ce cycle de formations terminé, l'objectif est de nommer, au sein même de l'association, un responsable sécurité SSIAP3 dont la mission consistera, en lien avec la Direction et le CHSCT, à prendre en charge les actions de protection et de prévention des risques professionnels : rédaction des consignes de sécurité, rédaction et suivi du document unique d'évaluation des risques, accueil et formation des nouveaux salariés sur la sécurité et la prévention des risques, réalisation des analyses de risques, organisation et suivi des vérifications périodiques obligatoires . . .



# TOUT EST QUESTION DE RyTHME

Les hommes et les femmes d'une même organisation ne peuvent tendre vers un même but sans être soutenus par un projet fort, réfléchi, concerté, discuté.

**A LE&C Grand Sud, le projet éducatif est le résultat de l'expression non pas d'une seule personne, mais d'un ensemble de personnes représentatives de notre mouvement :** salariés de terrain et du siège, équipe de direction, administrateurs, chacun a l'opportunité de faire entendre sa voix, son opinion pour participer à l'élaboration du projet qui doit nous guider dans nos pratiques. Ainsi, portés par des axes forts tels que **le développement durable plutôt que le développement à tout prix, le vivre ensemble plutôt que le chacun pour soi, la diversité plutôt que l'uniformité**, nous oeuvrons au quotidien pour être des Co-éducateurs, bienveillants et préoccupés du devenir des enfants, des jeunes, et du monde de demain.

A l'écoute des mutations inhérentes à notre société moderne, nous sommes amenés à réfléchir, à nous positionner, à donner à penser, à prendre position, à nous adapter, à être créatifs aussi, car nous revendiquons avec force, en tant qu'acteurs des politiques éducatives dans le champ de l'éducation populaire, être tout autant des remueurs de méninges, des passeurs d'idées, que des gestionnaires. C'est portées par ces valeurs que les équipes de terrain, relayées par les services et les personnes ressources du siège de notre association, mettent en place des projets qui s'attachent à répondre au plus près des besoins des enfants et des jeunes, en adéquation avec les préoccupations des adultes.

**C'est ainsi par exemple que la question du rythme de vie des enfants est un sujet qui préoccupe l'ensemble des professionnels de notre réseau.**

C'est afin de réfléchir sur ces questions que LE&C grand Sud, en lien avec Olivier VENCQ, coordinateur territorial en région PACA, et avec le service de formation continue, a organisé sur la commune de Puy Sainte Réparate, une conférence en direction des professionnels, parents et élus, en présence de madame Nicole Delvolvé, référence en la matière. Enseignant chercheur à l'Université de Toulouse, celle-ci est spécialiste en ergonomie et participe à l'aménagement des conditions de travail dans les établissements scolaires de manière à favoriser la réussite de tous. L'ensemble de la communauté éducative était représentée, chacun étant venu avec ses propres attentes.

Au travers d'une présentation des rythmes biologiques, sans concession et sans estomper les inégalités que crée selon elle, le système éducatif actuel, l'intervenante a amené les participants à réfléchir sur l'organisation du temps scolaire. Ainsi, créant un espace de dialogue positif entre les différents acteurs de l'éducation, les échanges ont permis à des élus en phase de réflexion sur le Projet Educatif Local de leur commune d'expliquer leurs positions, à des parents de formuler des attentes, à des enseignants d'exprimer leurs difficultés à tenir compte du rythme de chaque enfant, à l'équipe d'animation d'apporter son éclairage, et à chacun de s'enrichir de ces échanges.



Nous nous attacherons à développer cette démarche sur d'autres collectivités partenaires qui le souhaiteraient et ainsi, à leur côté et au côté de l'ensemble des partenaires éducatifs, continuer de nourrir le débat et la réflexion.

**« Mon corps est un jardin, ma volonté est son jardinier - W. SHAKESPEARE »**

Un projet d'une autre nature a été mené sur la commune d'Aussillon dans le Tarn. Ce projet fait écho à une priorité de santé publique dont le Programme National Nutrition Santé (PNNS) a fourni le cadre de référence. L'objectif étant l'amélioration de l'état de santé des populations, en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Le mot « nutrition » doit être compris comme englobant les questions relatives à l'alimentation et à l'activité physique.

Sur les structures d'accueil du réseau LE&C Grand Sud, ce sont environ 15 000 enfants qui déjeunent le midi dans les restaurants scolaires. Quel que soit le mode de restauration choisi par les collectivités, notre rôle consiste à accompagner au mieux à la prise de ces repas mais implique également la nécessité de mettre en place des projets élargis, afin de sensibiliser les parents, les élus, et l'ensemble des co-éducateurs sur ces questions. Ainsi, nous participons à **« diminuer la prévalence de l'obésité, du surpoids, augmenter l'activité physique et lutter contre la sédentarité chez les enfants et les jeunes »**.

C'est dans ce but que l'équipe de direction du service enfance et jeunesse de la commune d'Aussillon a travaillé avec la collectivité. **« A l'origine de ce projet, nous explique Christophe CASTANET, directeur enfance, l'insatisfaction formulée par les enfants qui mangeaient à la cantine. Prenant en compte leur parole, nous avons décidé, en concertation avec la collectivité, de former un groupe de pilotage pour étudier cette question. »** Etait-ce la qualité des repas qui était en cause ? Etait-ce l'environnement de la prise des repas ?

Au sein du Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) âgés de 9 à 12 ans, une « commission cantine » a été créée. Elle a instauré la mise en place d'un cahier de cantine dans lequel enfants et adultes notaient quotidiennement leurs remarques afin de comprendre l'origine du problème. Les enfants du CMJ étaient chargés du suivi de ce cahier qui était remis aux élus du comité de pilotage avant chaque période de vacances scolaires afin de recueillir un maximum de témoignages et de faire un état des lieux circonstancié.

A l'issue de l'ensemble de ces observations, dès 2011, la collectivité s'est orientée vers la gestion en circuit court (provenant de l'économie locale) d'une partie des repas servis dans les cantines de la ville, avant de renforcer cette orientation en 2012, en confiant cette mission à l'atelier protégé de l'Etablissement de Service et d'Aide par le Travail (ESAT) de Montredon-Labessonnié.





## En parallèle, l'équipe de direction du service enfance-jeunesse s'est mobilisée pour élaborer un projet répondant à l'ensemble des questions autour de cette problématique : bien manger, bien bouger.

Pour accompagner ce projet, l'équipe fait appel à Jean-Pierre CABOS, référent pédagogique des formations à LE&C Formation et ayant bénéficié d'une formation spécifique dans le cadre du PNNS. Il est sollicité pour sensibiliser l'ensemble de l'équipe d'animation ce qui permet à l'équipe de poursuivre la mise en oeuvre de différents ateliers tout au long de l'année scolaire : aménagement des temps cantine, ateliers cuisine, travail sur la semaine du goût, ce qui, au-delà du projet initial, pourrait se prolonger par la mise en place d'ateliers multisports, d'événements festifs pour l'ensemble de la population autour de l'alimentation et du sport, et pourquoi pas s'élargir au réseau.

Aujourd'hui, le projet suit son cours et le travail mené conjointement par le service enfance, jeunesse et les élus a contribué à améliorer les conditions de vie en collectivité des enfants, tout en sensibilisant l'ensemble de la population à une des questions importantes de cette décennie.

## Le réseau en appui aux projets locaux

Et puis, il y a des « petites » structures qui tirent leur efficacité de l'utilisation qu'elles font des ressources locales. C'est le cas de l'équipe de l'ALSH maternel « Les loulous du Pic », de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, en Languedoc Roussillon. L'équipe est soudée et efficace, l'ambiance est conviviale, presque familiale, pour ce centre de 30 petits « loulous » et pour les partenaires éducatifs (en premier lieu les parents, mais aussi la crèche parentale et l'Accueil de Loisirs élémentaire).

Le parti pris de la continuité éducative a fait naître des projets passerelles, qui permettent de baliser, entre professionnels et avec les parents, le parcours de l'enfant, dans son environnement proche et en collectivité, de manière à respecter son rythme, à le sécuriser et à faciliter les étapes à franchir.

Au Grand Pic Saint Loup, tout le monde se connaît, s'apprécie, se fait confiance et on peut compter sur des relais disponibles en cas de difficulté, notamment les remplacements de personnel. Pour accompagner les enfants à grandir, l'équipe de l'ALSH favorise la connaissance de l'environnement local, en travaillant par exemple sur l'alimentation et la diététique, et sur la fabrication du pain. Elle imagine aussi de nouvelles perspectives, et l'appartenance à un réseau offre des opportunités pour les formaliser. Le voisinage des structures de PACA permet d'échanger, d'abord des idées mais aussi des questionnements, des pratiques, des techniques, et enfin des projets : le coordinateur local de la région PACA, Olivier Venck, soutient ces initiatives et l'organisation de séjours mutualisés ne pourra que favoriser le partage et la rencontre.

Dans ce contexte, solliciter la « tête du réseau » offre aux animatrices la possibilité d'élargir leurs compétences et également de profiter des expériences des collègues. Elles viennent à tour de rôle en formation professionnelle et /ou continue, chercher de quoi nourrir les réflexions des équipes et alimenter les projets ; de quoi conserver une dynamique et ancrer dans la durée la qualité de l'accueil du public. Parallèlement, l'Agent de Développement Local (ADT de LE&C) référente du territoire, se rend régulièrement sur site quand les questions à traiter avec l'équipe et/ou les partenaires, nécessitent sa présence. Ramenée à l'échelle du territoire « Grand Sud », cette démarche donne une idée de l'organisation nécessaire au fonctionnement en réseau qui est l'une des richesses de notre mouvement.

Ainsi, nous constatons ce qui fait sens ; non pas seulement à la lumière du récit de ces quelques expériences, mais en observant avec un peu de recul, relevant le nez du guidon, tous les projets menés par l'ensemble de nos collègues. **Nous constatons que c'est à travers ces projets, des plus modestes aux plus importants, et parce que les intentions sont claires et définies, parce que nous pratiquons le faire ensemble, la coopération, le partenariat, que le projet éducatif de notre réseau prend toute sa dimension et tout son sens.**

**Béatrice HOULLIER** - chargée de mission handicap  
**Guilaine SANCHEZ** - animatrice - formatrice

Pour ceux qui veulent aller plus loin :  
**Le blog de Madame Nicole Delvolvé** : <http://reussite-pour-tous.over-blog.fr>  
**Le Programme National Nutrition Santé** : <http://www.mangerbouger.fr/pnns/>



# Ensemble, c'est mieux ! Coup de projecteur sur les séjours mutualisés

## Un dispositif partagé qui s'appuie sur le réseau associatif

Organisés par le « service vacances » du réseau LE&C Grand Sud, les séjours mutualisés s'adressent à l'ensemble des structures du réseau et aux enfants du personnel, par le biais du Comité d'Entreprise. Des places sont également réservées aux enfants inscrits par l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme) dans le cadre de l'opération « premier départ en vacances ».

Le principe repose sur une programmation bénéficiant d'un appui technique, organisationnel et pédagogique important, proposée à l'ensemble des structures afin de faciliter la création et l'organisation de séjours.

Bénéficiant de la richesse du réseau associatif de LE&C, ces séjours ont été organisés dans des structures gérées par des associations affiliées du réseau LE&C, implantées à Dorres (66) et à Foix (09). La programmation de l'année 2013 sera proposée prochainement.

**Les séjours mutualisés sont encadrés par les professionnels du réseau.** Les équipes se composent du personnel permanent des structures impliquées dans le dispositif, avec l'appui de professionnels « vacataires » du réseau. Ces équipes garantissent la mise oeuvre du projet pédagogique, et plus largement du projet éducatif de l'association.

## Le projet pédagogique des séjours mutualisés reprend notamment quatre grands axes du projet éducatif de LE&C Grand Sud :

- Favoriser la mixité sociale et l'ouverture culturelle,
- Offrir un espace d'expérimentation sociale, du vivre ensemble, au sein des microsociétés que sont les séjours,
- Tendre à l'épanouissement personnel de chaque enfant accueilli,
- Inscrire le projet pédagogique dans une logique de coéducation, entre tous les acteurs concernés, des familles aux équipes pédagogiques.



La maman de Lilou, 6 ans et demi, qui est partie en séjour à Foix cet été témoigne :  
« *j'ai été agréablement surprise de recevoir avant le séjour, à l'attention de Lilou, un message de l'équipe d'animation qui lui a donné envie de partir. J'ai aussi beaucoup apprécié d'avoir des nouvelles de ma fille par le site internet de LE&C mis à jour quotidiennement avec des photos et des textes. J'ai trouvé l'équipe d'animation très disponible chaque fois que j'ai appelé.* »

## L'intérêt d'un projet partagé

Le soutien du « service vacances » porte sur l'organisation, mais aussi sur la coordination des séjours, de l'origine du projet à son évaluation. Il consiste également à mettre à disposition, pour les responsables, un guide actualisé (la mallette pédagogique), précis et complet, reprenant tous les aspects législatifs, administratifs, techniques et financiers nécessaires à la bonne marche du séjour. Le dispositif permet de mutualiser les moyens, de mobiliser les acteurs et les structures du réseau autour d'un projet commun. Mais au-delà, c'est la mixité des publics, l'accès aux loisirs pour un public large qui est recherché. En fonction du projet local, le service propose une offre « à la carte », selon la période souhaitée (entre 3 et 15 jours). Ainsi, les structures n'ont pas d'effectifs enfants minimum à inscrire ; elles mettent à disposition un animateur pour chaque tranche de 10 enfants ; elles peuvent aussi partager des moyens de transport, ce qui permet de diminuer les coûts pour les familles.

## Le regard des professionnels

Les ALSH de Saint Jory, dirigé par Michelle PINOUT et du SIAC du SICOVAL, coordonné par Guillaume SANGUINET, ont bénéficié des séjours mutualisés. Du point de vue des professionnels, les intérêts sont multiples.

Pour Guillaume Sanguinet, les séjours mutualisés permettent aux enfants des structures de son secteur de partir chaque année : « *l'avantage pour les structures, c'est l'échange pédagogique, la mutualisation du travail autour de l'organisation d'un séjour, qui prend du temps. De plus, chaque membre de l'équipe est impliqué par des réunions de préparation en amont. La mixité sociale et culturelle des séjours pour les enfants et les équipes d'animation est aussi un point du projet éducatif que l'on retrouve dans les séjours mutualisés. C'est important pour moi. Par ailleurs, aujourd'hui un séjour coûte cher pour les familles, cette mutualisation nous permet de leur proposer des séjours de qualité à moindre coût. Le choix des activités est également important, ces séjours offrent un panel d'activités variées : eaux vives, équitation, ski, randonnées, multi-activités de découverte de l'environnement.* »

Michelle Pinout, a cette année pour la première fois, fait partir quelques enfants à Foix : « *le service vacances m'a permis de proposer un séjour aux enfants de ma structure car même si peu d'enfants partent, je ne suis pas obligée d'annuler le séjour, ils partent quand même. Pour moi c'est vraiment important. L'avantage est également de proposer un séjour en ayant l'assurance que le projet pédagogique est en cohérence avec le projet éducatif du LE&C Grand Sud. Les enfants sont revenus ravis. Dommage, c'était un peu court !* ».

**Kévin EYMER** – Directeur Jeunesse à MONTASTRUC LA CONSEILLERE

**Valérie GUITARD** – Responsable service – CVL

Formation volontaire LE&C Grand Sud





# ASSOCIATIONS ET COLLECTIVITES ...

Le mieux disant social, pour une commande publique responsable

## Du traité de Rome ... au paquet Almunia, la libéralisation des services est à l'oeuvre

Dès 1947, la construction de l'Union Européenne, par le Traité de Rome, vise à proscrire toutes les entraves à la concurrence. Après le marché du charbon et l'acier et celui des biens, la directive « Bolkestein », en 2006, libéralise le marché des services, y compris les services rendus par des associations. Depuis, plusieurs textes (arrêt Altmark, paquet Monti/Kroes, Paquet Almunia) ont fait bouger les lignes, tendant vers une prise en compte des spécificités des activités gérées par le milieu associatif. Pour autant, en 2012, la transposition en droit français des textes européens relatifs à la commande publique est laborieusement opérée au gré de décrets et de lois. Les collectivités locales et territoriales ne savent plus à quel saint se vouer. Devant la complexité et la mouvance des textes, de plus en plus d'élus et techniciens territoriaux optent pour la sécurisation des procédures et organisent une mise en concurrence, quels que soient les projets de la collectivité.

La circulaire Fillon de janvier 2010 affirmait vouloir « clarifier et sécuriser le cadre juridique des relations financières entre pouvoirs publics et associations, et simplifier les démarches effectuées par les associations ». La déception fut aussi grande que les espoirs qu'elle a suscités. Alors que le milieu associatif demandait une prise en compte de ses spécificités et de son objet d'intérêt général, la circulaire n'a fait que confirmer que le gouvernement français alors en exercice, dans son interprétation, ne reconnaissait pas d'autre finalité aux associations que l'activité économique, négligeant l'importance de l'objet social de celles-ci qui tend à promouvoir la citoyenneté, développer la coopération, assurer le lien social, développer les pratiques culturelles, contribuer à l'éducation des jeunes... Pour autant, la généralisation du recours au marché public de services ne présente pas que des inconvénients. Force est de constater qu'il a permis de briser certaines exclusivités associatives qu'autorisait la subvention, et de mobiliser de nouveaux acteurs. Reste donc à inventer un cadre juridique qui permette d'accorder aux associations une place en dehors du champ concurrentiel, tout en favorisant la convergence entre la volonté publique et l'initiative associative dans toute sa richesse et sa diversité.



Or, plus que jamais, alors que la réforme des collectivités territoriales a donné lieu à des regroupements communautaires, instaurer sur ces territoires une véritable cohérence éducative est un enjeu majeur qui s'accommode mal des incertitudes liées au renouvellement des marchés publics. Mettre en oeuvre, à l'échelle d'un regroupement de communes, un projet éducatif local, organiser des actions de prévention, promouvoir une pratique sportive ou artistique, organiser des échanges intergénérationnels, ou même une fête des écoles ou des centres... nécessitent au préalable de bien appréhender les caractéristiques du territoire et ses acteurs, de tisser des liens, d'établir des relations de confiance et de partenariat. Ceci ne peut s'envisager que sur du long terme, et les changements fréquents de titulaire d'un marché représentent un frein conséquent à cette démarche.

## La notion de « mieux disant social » dans les marchés publics : pour une commande publique responsable.

Depuis 2006, le code des marchés publics fixe à l'acheteur public « l'obligation de s'interroger sur la possibilité d'intégrer dans sa procédure de passation des exigences en termes de développement durable permettant de concilier développement économique, progrès social et protection et mise en valeur de l'environnement ». A défaut de placer les associations dans un champ non concurrentiel, cette disposition permet de prendre en compte certaines de leurs spécificités. Certaines collectivités saisissent la possibilité qu'il leur est ainsi donnée de soutenir une politique de cohésion sociale sur leur territoire. Elles définissent alors pour leurs marchés publics des critères d'attribution qui valorisent la notion de « mieux disant social ». Cela consiste à définir - au préalable de la consultation - des clauses qui permettent d'utiliser les marchés publics comme vecteurs d'amélioration sociale, à travers par exemple l'accès à l'emploi pour des personnes en difficulté, les opportunités de formation et d'évolution offertes aux salariés ou aux publics visés, les actions de protection environnementale proposées dans le cadre de l'exécution de la mission...

## Les risques pour la vie associative et la cohésion sociale

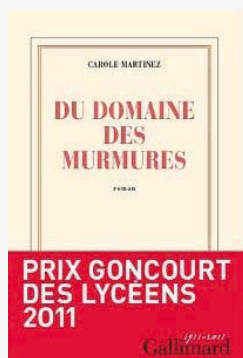
Pour l'heure, au nom du respect du code des marchés publics, le social, la formation, l'insertion, la prévention, les loisirs, la culture, le sport sont sujets à consultation. La vie associative est soumise à la loi de l'offre et la demande, à la mise en concurrence. Cette banalisation de la marchandisation des services, couplée à la baisse des financements d'Etat en direction des collectivités, conduit de plus en plus souvent ces dernières à prioriser le moins-disant, c'est-à-dire le moins cher, et à changer d'opérateur par souci d'économie. L'esprit d'initiative et d'innovation qui caractérise les associations se heurte au formalisme rigide et complexe des procédures administratives ; les petites associations sont écartées car elles ne disposent pas des moyens humains et des connaissances juridiques indispensables, les salariés subissent des changements fréquents d'employeur, leur découragement s'amplifie, les dynamiques impulsées et les projets engagés sont remis en question. Le plus désastreux est de constater les effets que cela induit chez certaines associations qui adoptent des comportements néfastes au milieu associatif dans son ensemble en faisant du dumping pour remporter un marché, au détriment du projet éducatif mis en oeuvre. Au final, c'est la cohésion sociale qui est menacée.

## Et si les associations redevenaient des partenaires ?

Espérons que les collectivités s'approprient cette disposition du code et que le choix du « moins disant » fasse place au « mieux disant », mais surtout, qu'à court terme, la place et le rôle des associations soient reconnus d'intérêt général et définitivement exclus d'un champ concurrentiel où les critères économiques sont trop déterminants. Il conviendrait alors, de manière à éviter les dérives liées à la subvention traditionnelle, de construire rapidement des outils adaptés permettant le contrôle et la sécurisation des relations contractuelles entre la collectivité et l'association. L'appel à projets est un appel à l'initiative associative en réponse à l'expression d'un besoin identifié par la collectivité. Il pourrait répondre à ces préoccupations pour peu qu'il soit juridiquement assuré.

# Au plaisir de LIRE, ECOUTER, CHANTER...

## À LIRE : Ados - adultes



**Roman de Carole MARTINEZ**

**Editions Gallimard - prix Goncourt des Lycéens - 2011**

Carole Martinez nous plonge dans l'univers troublant du Moyen Age, avec une densité et une force d'évocation captivantes.

Comment une jeune fille peut-elle décider de se laisser emmurer pour échapper à la prison de chair et de soumission que lui réserve l'emprise masculine sans que son chant d'amour, appel à une autre destinée, ne nous paraisse désuet ou anachronique ?

C'est toute la qualité littéraire de ce récit d'une grande poésie qui nous tient par son étrange sensualité si proche des murmures de la mystérieuse cloîtrée.



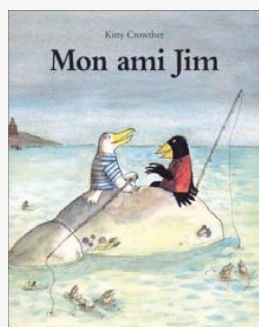
**Myriam MONY**

**Editeur : CHRONIQUE SOCIALE**

**Collection : Comprendre les personnes - 2011**

Comment concilier respect pour la diversité et valeurs communes de la laïcité dans les services publics dans un esprit de démocratie participative ? Comment formaliser les modalités de collaboration éducative entre parents et professionnels ? Comment promouvoir une socialisation par un accompagnement individuel et collectif des enfants et des parents dans la reconnaissance de l'attachement familial ? Cet ouvrage présente un travail sur les postures professionnelles à privilégier et les pratiques individuelles ou collectives significatives permettant de répondre à ces trois questionnements.

## À LIRE : Enfant



**Mon ami Jim**

**Auteur : Kitty Crowther**

**Editeur : Pastel Ecole des loisirs - 1996**

Un beau jour, Jack, le merle, décide qu'il veut voir le monde. Il veut surtout voir la mer, si bleue, si vaste... Il va faire la connaissance de Jim, la mouette. Au village de Jim, tous les oiseaux sont comme Jim. Les mouettes n'aiment pas l'oiseau noir... Mais Jack sait lire et raconter des histoires et un soir les mouettes découvrent qu'elles aiment les histoires... Jack est accepté et devient l'ami des mouettes.

## À ECOUTER et CHANTER : Enfant



**Livre disque de Jacques Prévert**

**Olivier CAILLARD - illustré par Antonin LOUCHARD - Label Enfance-Musique**

12 chansons pour les enfants à partir de 3 ans

Un, deux, trois, prêt, partez ! En route pour un fabuleux voyage dans le paysage de Jacques Prévert, surprenant, renversant, toujours drôle et impertinent ! Le rythme sautillant de ses vers vous emmènera jusqu'à la lune, autour des étoiles, sur un bateau à voile, à pieds ou en wagon doré. Vous allez adorer ! Le jeu enlevé des musiciens et les orchestrations vocales jazz et latino apportées par Olivier Caillard, créateur des P'tits loups du jazz, sont un hommage et un éclairage merveilleux de Prévert.

## Brève



Fidèle aux valeurs d'éducation populaire et de jeunesse qui l'animent LE&C Grand Sud a fait partie des premiers signataires d'un emploi avenir, le 20 novembre 2012, sous le haut parrainage de Mr Thierry REPENTIN, Ministre délégué chargé de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ainsi Delphine MANUGUET, en reconversion professionnelle, intègre l'équipe d'animation d'IBOS en qualité d'animatrice.

Employeur de plus de 850 salariés dont près d'un tiers de moins de 26 ans, **LE&C Grand Sud porte un double intérêt à l'emploi et l'insertion professionnelle des jeunes.** Notre réseau se mobilisera pour la réussite du dispositif des "emplois d'avenir" en veillant tout particulièrement à l'accompagnement, la formation et la pérennisation de l'emploi des jeunes qu'il accueillera dans ce cadre...



Directeur de publication :  
**Gérard ARNAUD**

Rédactrice en chef :  
**Chantal GARCIA**

Equipe de rédaction :  
**Emilie BENTEYN**  
**Jean Marc APIOU**  
**Gérard ARNAUD**  
**Emmanuelle DE LAUNAY**  
**Kevin EYMER**  
**Valérie GUITARD**  
**Béatrice HOULLIER**  
**Kamyar MAJDFAR**  
**Guilaine SANCHEZ**



DECEMBRE 2012 - N°10  
7 rue Paul Mesplé - 31100 TOULOUSE  
Téléphone : 05 62 87 43 43 - Télécopie : 05 62 87 43 44  
www.loisireduc.org - contact@loisireduc.org  
Journal semestriel édité par DESIGNEA

